N°90 Bulletin Académique

Janvier 2015





Contact internet : Syndicat National de l'éducation physique

Déposé le : 29 janvier 2015

http://www.snepfsu-nice.net

s3-nice@snepfsu.net

# À nouvelle année, nouveaux combats, nouveaux défis.

Difficile de ne pas s'arrêter sur le drame que la France a connu en ce début d'année. Nous avons tous eu la respiration coupée par ces actes barbares. Et pourtant! Quel sursaut citoyen! Quelle belle réaction! C'est avec beaucoup de spontanéité que les Français se sont rassemblés, dans un grand élan de solidarité et de défiance face à cette folie qui ne peut s'identifier qu'à elle même. Et si, aujourd'hui, la vie et nos petits combats quotidiens reprennent de plus belle, ce serait, sans doute, une victoire collective que de garder une parcelle de CHARLIE en nous.

# À nouvelle année, nouveaux combats, nouveaux défis. Comme d'habitude !!! Et alors ?

Encore une fois, nous vous remercions de vous être largement mobilisés lors des élections professionnelles afin de nous donner une forte légitimité. Ce n'est pas moins de 550 collègues d'EPS (agrégés, profs d'EPS, stagiaires et non titulaires) qui ont donné leur voix pour le SNEP et ou la FSU. Au travers de ce vote vous montrez l'importance que vous accordez à la défense de notre discipline. En vous syndiquant, vous aiderez le SNEP à avoir les moyens d'assumer sa représentativité.

L'actualité nous démontre que nous devons perpétuellement entretenir un rapport de force intense face aux gestionnaires de l'Education Nationale..... En effet, on pouvait légitimement penser, à la vue des engagements ministériels, que les coordinations EPS et UNSS seraient enfin gravé dans le marbre d'un décret, la réalité vient nous rappeler que nous devons rester vigilants et que nous devons mener, une nouvelle fois, bataille. Face à cela, la mauvaise réponse serait de se résigner. Nous devons montrer notre force de mobilisation en signant massivement la pétition que le SNEP a mise en ligne. Une victoire ne serait-elle pas de nature à nous redonner envie ? Envie de se rassembler, envie de se mobiliser, envie de faire entendre nos revendications légitimes.

Faire entendre nos revendications, c'est **l'objet de la grève du 3 février**. Cette grève axée sur les salaires et les conditions de travail (effectifs par classes, formation initiale et continue, coordination EPS...) doit permettre à tous les collègues de dire tout haut leur «ras le bol» d'être de plus en plus sollicités tout en ayant un pouvoir d'achat en net recul depuis ces 5 dernières années. Il est vrai que ces deux dernières années nous sommes restés un peu trop sages ; n'osant plus dire quoi que ce soit nous les profs soit disant «nantis» ; culpabilisant parce que nous avons la stabilité de l'emploi. Mais il semble, maintenant, que bon nombre d'entre vous ne souhaite plus se taire.

Nous disions, plus haut, à nouvelle année, nouveaux combats et bien nous aurons aussi de nouvelles modalités pour préparer la rentrée. Finies les HSA pour assumer les missions particulières (coordo EPS et autres disciplines, référent TICE....) maintenant il faudra s'habituer aux IMP (indemnité pour mission particulières). Le principe n'est pas compliqué à comprendre mais il faut rester vigilant (cf. article).

Au chapitre des évolutions à venir, la refonte des programmes est un sujet qui continue de mobiliser fortement le SNEP. Comme d'habitude, le SNEP est présent sur ces questions et entend être force de propositions auprès du conseil supérieur des programmes chargé de les rédiger. Comme à son habitude, le SNEP souhaite rester fidèle à ce que demandent les collègues en s'appuyant sur la grande enquête et sur le colloque programme de novembre pour élaborer ses interventions. La aussi une grande vigilance est de mise, car même si un certain nombre de propositions du SNEP semblent avoir un très bon écho auprès du CSP, il faut s'attendre à une réaction de l'IG, et donc rien n'est gagné par avance!!

Bon courage à tous!

Nous avons appris le décès de Bernard Ganzin fin septembre à la suite d'une maladie.

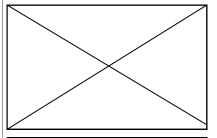
Notre collègue, enseignant au Collège du Beausset était en retraite depuis peu. Discret et précis, représentant du SNEP-Nice à la commission de réforme des professeurs d'EPS du Var, il avait mis ses compétences militantes au service de la profession pendant plusieurs années.

Au nom des collègues, nous adressons à sa famille toutes nos condoléances .



#### à retenir:

- . Grève le 09/02
- . Stages
- Préparation de la rentrée



### SOMMAIRE

p. 1

p. 2

FPC

Formation initiale

p. 3

Formation initiale à Nice

p. 4

Préparation de la, rentrée

p. 5

Les qualifications au sein du ministère en charge des sports

Rencontre avec le nouveau DASEN

p. 6

Fiche de syndicalisation

Bulletin trimestriel du SNEP FSU
ISSN 1277 5959
CPAP 0917 S 05075
Imprimé par nos soins
Directeur de la publication:
Louis Rodolphe
264 Bd de la Madeleine
06200 NICE
Fabrication et Rédaction
PierreMarc Pillot - Cathy Boissin
Prix au numéro: 0.20 €

# FPC: reprendre la main!

## BOEN n°13 du 31 mars 2011, circulaire n° 2011-042 du 22-3-2011:

« La formation des enseignants concourt à la qualité de l'offre d'enseignement et à la réussite de tous les élèves, finalité inscrite au cœur de chacune des priorités de la politique éducative. Elle est le principal levier de mise en œuvre des réformes du système éducatif. »

« Il est indispensable que les actions de formation soient construites en prenant appui sur le référentiel des 10 compétences professionnelles des enseignants, documentalistes et conseillers principaux d'éducation, fixé par l'arrêté du 12 mai 2010, qui détermine, pour toute la carrière, les connaissances, capacités et attitudes professionnelles à mettre en œuvre. »

Plébiscitée par toute la profession, peu coûteuse, la Formation Professionnelle Continue est mise à mal.

Supprimée une première fois à la fin des années 70 par le recteur Pastour, la FPC EPS n'avait pu renaitre que grâce à la pugnacité du SNEP et de ses militants dont nombre d'entre eux furent les premiers animateurs de ce renouveau.

Pourtant, les ministres de l'Éducation Nationale qui se sont succédés depuis l'arrivée de François Hollande au pouvoir, se sont tous prononcés favorablement à l'amélioration de la formation des enseignants. Mais les choix budgétaires actuels ne confirment pas ces engagements.

La mesure académique du rectorat de Nice corroborent cette vision des choses. Il est prévu que la FPC de bassin soit amputée de 50%, celle du CAPEPS interne supprimée, ou encore la préparation à l'agrégation interne drastiquement réduite.

La refondation de l'école implique de développer une FPC de qualité adaptée aux besoins des enseignants, or la FPC devient aujourd 'hui un outil de mise en œuvre du socle commun, du LPC. La formation continue ne doit pas être réduite aux stages à public désigné dont le contingent est dissocié de celui du droit à formation. L'enseignant (e) doit avoir le choix de sa formation continue, sans possible interdiction ou prescription du chef d' établissement.

Nous pensons qu'elle doit être d'une autre nature et d'une toute autre ampleur, qu'elle doit répondre aux besoins réels des personnels, des équipes pédagogiques.

De véritables structures démocratiques décisionnaires doivent exister. Le choix des contenus des formations serait discuté dans des instances tripartites : équipes pédagogiques, IA IPR EPS, ESPÉ/Université et l'évaluation des dispositifs mis à disposition de la profession.

Nous revendiquons fermement une revalorisation significative des moyens attribués à la FPC, que 10% de notre temps de travail soit consacré à la formation avec la mise en œuvre effective minimum de 5 jours par an prioritairement sur les contenus des APSA.

Précisons que la formation à distance ne pourra jamais s'y substituer et qu'elle ne peut être éventuellement qu'un complément à une formation continue de terrain, où les échanges et les contacts ne sont pas virtuels.

**PMP** 

# Formation initiale : il est urgent de redresser la barre

d'arrêter de masquer la réalité et de ESPE manquent de moyens! s'attaquer enfin aux dysfonctionnements liés à la réforme de la formation telle généraux semblent, à première vue, plus besoins, ouvrir des préparations concours qu'elle a été conçue.

En octobre 2014, le président du Comité de suivi, D. Filâtre, ancien conseiller de G. Fioraso, publie son rapport et note sans sourciller, que « la faute selon eux? formation est cohérente et lisible"; et que parcours des étudiants sécurisés"!!

aveuglement, assez Ministère, fait peur ! Comme si personne changement !! ne voulait voir que les stagiaires sont à mireçus du premier coup au concours), qu'il national! (mais pour le reste, aucun Claire Pontais, secrétaire nationale SNEP. y a 14 parcours différents à gérer, que la cadrage national n'est proposé!!).(...)

En juin 2014, Le SNEP-FSU et le crise du recrutement n'est pas enrayée, que SNESUP demandaient au gouvernement les EAP échouent au concours, et que les redresser la barre! Urgent de diminuer le

> conscients des problèmes et mettent en hors diplômes, budgéter des "scepticisme des étudiants".... mais à qui la qu'elle soit viable sur le long terme.

Pas à la réforme, celle-ci est bonne! sont Ni au manque de moyens (c'est juste un la place aux formateurs, mais pas non plus problème de répartition....). La responsabilité des dysfonctionnements caractéristique de l'ensemble du revient aux acteurs qui résistent au

Ils prennent en exemple le tronc temps, que la réforme ne concerne que commun qui selon eux est mal mis en 30% des étudiants (ceux issus du MI et place et devrait faire l'objet d'un cadrage

Pour la FSU, il est urgent de temps de service des stagiaires, proposer De leur côté les Inspecteurs des formations réellement adaptées à leurs avant "une conception et une mise en recrutements, rendre les postes aux ESPE, œuvre peu convaincantes" et font part du ...et urgent de revoir cette réforme pour

> Cela ne se fera pas sans redonner de sans mobilisations collectives.

Continuez à témoigner des conditions de travail et d'études très difficiles sur : http://observatoire-fde.fsu.fr.

#### A.G 83 : A partir de 18h, le 9 février au Collège M. Genevoix, rue Henri Sainte Claire-Deville à Toulon.

## Et à Nice ? ... L'inacceptable continue !

Une délégation FSU (SNES, SNEP, SNUEP et formation. SNESUP) a été reçue jeudi 06 novembre au Rectorat par DAFPI.

Nous avons soulevé tous les problèmes de déplacement des professeurs stagiaires. Nous en avons aucun cas à la repasser. également profité pour remettre la pétition « stagiaires ».

très inégale sur le territoire. C'est une réforme faite dans l'urgence, avec les contraintes d'autonomie des universités Enfin ils ont acté le principe d'un groupe de travail et nous et de baisse des financements, ce qui entraîne un manque devons nous rapprocher d'eux très rapidement pour en de cohérence entre les formations. Il aurait fallu prendre le envisager les modalité. temps de construire des contenus communs sur tout le Pour les stagiaires à temps plein, nous avons déploré le territoire (véritable cadrage national). Le premier bilan que fait qu'ils ne bénéficient pas d'un allègement de service nous pouvons dresser est inquiétant car de nombreux devant élèves pour pouvoir bénéficier d'une véritable dysfonctionnements nous ont été signalés. La colère formation (110h doivent être dispensées). urgent que l'institution apporte des réponses concrètes.

#### 1. Formation/validation:

Pour les stagiaires mi-temps : la formation proposée n'a Nous avons donc exigé que cela leur soit stipulé très bien souvent d'adaptée que le nom. Dans les cours sont clairement et très rapidement. Recherche. Les détenteurs de M2, se voient imposer de formation (IFF) et les frais de déplacement : suivre les cours qu'ils ont déjà suivis pour une formation • automatiquement le niveau B2 en langue.

#### Ainsi, nous avons revendiqué

- une remise à plat réelle du tronc commun
- automatiquement un avis favorable de l'ESPE,
- (forcément inéquitable en fonction des disciplines, aller en formation ! des formateurs, des lieux de formation...) ni • Pour les stagiaires temps plein : évaluation certificative par UE, mais à une nous avons demandé que des convocations stipulant évaluation formative par contrôle continu,
- sur la pratique professionnelle,
- une communication claire faite en direction des professeurs stagiaires afin de respecter transparence concernant les exigences titularisation,
- la mise en place rapide d'un groupe de travail avec représentants stagiaires élus responsables de formation pour qu'un échange se fasse et que la communication passe enfin,
- l'arrêt de la campagne d'intimidation et de menaces (retraits de salaire ou menaces sur la titularisation) en direction de nos collègues...

#### Les réponses obtenues :

Les représentants de l'administration nous ont écoutés avec beaucoup d'attention durant trois heures et nous ont assuré que Madame le Recteur serait informée très précisément de toutes nos revendications.

En ce qui concerne les demandes de formation adaptée, si un PFSE a déjà suivi une formation ou déjà validé une certification il faut qu'il fasse par écrit une proposition d'aménagement pour suivre une autre

Pour le « mémoire », une notice informative de Monsieur Vernisse Secrétaire général, Monsieur Mermier, cadrage va parvenir à tous les stagiaires dans les jours qui Chef de cabinet de Madame le recteur et Monsieur Cesaro, viennent ; il s'agirait d'un écrit n'excédant pas 35 pages, annexes comprises.

Concernant le CLES et le C2i2e, si les professeurs formation, validation et prise en charge des frais de stagiaires ont la certification bien entendu ils n'auront en

Ils nous ont assuré qu'un réel effort de communication La formation initiale mise en place cette année est allait être fait et qu'ils allaient pour cela se rapprocher de la Direction de l'ESPE.

monte, le découragement se fait entendre. Il nous paraît Nous avons également rappelé que les lauréats de l'interne doivent être dispensés de l'obligation de validation de tous diplômes ou certification.

# mêlés des M1, des M2 et des titulaires de M2 MEEF ou 2. En ce qui concerne l'indemnité forfaitaire de

Pour les stagiaires mi-temps :

qu'ils ont déjà validée! De même ils sont obligés de suivre la circulaire d'application envoyée aux recteurs prévoie le de nouveau les formations TICE et langues alors que paiement mensuel de 100 euros de fin novembre à fin Août certains ont déjà validé le CLES et le C2i2e. Nous avons versée automatiquement sans démarche particulière. L'IFF tenu à rappeler que la délivrance du M2 donne sera versée mais il est possible que ce ne soit qu'au mois de décembre avec un rappel (soit 200€) et jusqu'au mois d'août. Toutefois, le professeur stagiaire peut choisir de un retour à un forfait AS de 3h sur l'année complète, bénéficier du remboursement des frais conformément à la circulaire de 2006. Les frais de déplacement entre des parcours adaptés pour les titulaires du M2 l'établissement et le lieu de formation ne peuvent être pris (abandon des 4 profils et la mise en place d'une en compte que si le lieu de formation est distinct de la véritable formation adaptée en fonction des commune de résidence et de la commune diplômes, des disciplines, de l'expérience...), que, l'établissement. Une information va être envoyée dans les pour les stagiaires déjà titulaires du M2 de façon jours qui viennent précisant les conditions d'attribution, de transitoire et exceptionnelle, l'assiduité assortie de calcul, et les pièces à fournir. Si les PFSE choisissent l'avis des équipes pédagogiques suffise à entraîner d'être indemnisés selon la circulaire 2006, ils n'auront pas à rembourser l'IFF perçue, l'administration se chargera de une validation ne donnant lieu à aucune note chiffrée réajuster. Les stagiaires n'ont pas à perdre de l'argent pour

«ouvrant droit à remboursement de frais de déplacements» la redéfinition du mémoire au profit d'écrits réflexifs soient adressées aux stagiaires. Nous avons souhaité avoir l'assurance que la prise en charge sera réellement effective, ce qui nous a été confirmé.

Résultats aujourd'hui : NEANT !... ou presque...

de Les titulaires d'un M2 sont convoqués pour passer l'épreuve d'anglais !!! Les seuls engagements tenus sont la constitution d'un groupe de travail réunissant formateurs et stagiaires (acté enn décembre) et la mise en paiement (en décembre !)de l'indemnité !!!!

L'ensemble de la profession va devoir se saisir de la question de la formation initiale sous peine de voir celle-ci réduite à un minimum inadapté et inacceptable. L'histoire et la qualité de notre formation ne peut être balayée au gré de réforme aux rabais!

C.H

Avec Nina Charlier professeure EPS et Cécile Ottogalli Historienne UFR.STAPS.LYON (sous réserve)

- Dans le 06 : Lundi 9 mars à Villeneuve-Loubet, collège Romée de 9h à 17h, restauration au self.
- Dans le 83 : Mardi 10 mars à Toulon, **Bourse du travail 1, avenue Amiral Collet** de 9 h à 17h restauration sur place

L'emprise du genre en EPS...

On¹ a souvent dit que l'EPS était une discipline à part entière, entièrement à part...

De nombreuses questions sociales, culturelles, idéologiques ou politiques traversent son enseignement...

De plus, à l'école, la place du corps et ses apprentissages (ici les ÂPSA) n'est pas anodine

Parce que le corps est sexué, de nombreuses problématiques surgissent en EPS (mais pas seulement).

sexuée que nous ne percevons suffisamment. Nos cours sont alors saturés de problèmes» qui entachent «netits apprentissages des jeunes : relations entre les élèves, motivations et engagement différents selon les APSA, gestion de la mixité, inégalités de résultats, sont autant de problèmes dont on ne suppose pas assez qu'ils trouvent leurs Dans le prolongement du Contrepied hors série origines dans des rapports sexués mal explorés ou ignorés malgré la volonté égalitaire qui anime notre enseignement.

dans l'accès aux pratiques sportives ne peuvent faire l'impasse sur cette dimension. C'est à ⇒ l'école que la totalité des jeunes peut faire ces 🔿 apprentissages.

Et faire réussir tout le monde, les filles comme les garçons, devient alors un enjeu.

Nous proposons de prendre le temps d'examiner comment et pourquoi les dimensions de genre font buter les enseignant-

Le sport lui-même porte une histoire es d'EPS dans l'accès égalitaire aux pratiques sportives et artistiques, pourquoi la mixité ne résout pas les problèmes d'égalité et pourquoi les stéréotypes largement répandus dans la société trouvent dans le sport un écho particulièrement puissant.

Hébrard, ancien IG

n ° 7 septembre 2013.

Inscription dès maintenant par dépôt de votre demande (formulaire sur site SNEP-La démocratisation et l'émancipation Nice) <u>auprès du chef d'établissement</u> et :

au SNEP 06: pierremarcpillot06@gmail

au SNEP 83: s2-83@snepfsu.net

FR

# Stage « santé »

ouvert à tous, syndiqués ou non

Au vu de l'allongement des carrières il apparaît primordial de connaître ses droits sur l'ensemble des problèmes de santé, c'est pourquoi le SNEP Nice vous propose de participer à un stage Santé animé par Lionel DELBART secrétaire national du SNEP qui aura

### Lycée Jacques DOLE à Antibes le 19 mars 2015.

La santé constitue de façon constante une des principales préoccupations des Français et donc des enseignants d'EPS, Paradoxalement les collègues se mobilisent peu ou pas pour la prévention de leur propre santé au travail et se trouvent souvent fort démunis quand ils ont un problème de santé.

Á l'Éducation Nationale le suivi de la santé des personnels et notamment ceux d'EPS est quasiment inexistant. Les conditions d'enseignement se dégradent, le métier devient de plus en plus difficile et les problèmes de santé s'intensifient.

La réforme des retraites, va obliger de plus en plus de collègues à travailler jusque 62 ans et plus, les fins de carrières deviennent de plus en plus difficiles pour un grand nombre de collègues pour qui les problèmes de santé s'amplifient.

Il est donc important de connaître ses droits sur l'ensemble des problèmes de santé.

D'autre part la mise en place des CHSCT au niveau académique et départemental donne de nouvelle possibilité pour développer une véritable politique de prévention, Des outils existent, encore fautil les connaître et les investir dans chaque établissement.

Programme de la journée

- Introduction, présentation du système de santé, enjeux et contexte.
  - Congés non imputables au service.
  - Accidents et maladies professionnels.
- Les dispositifs d'aide aux personnels pour rester ou revenir dans l'emploi.
  - Le CHSCT, présentation, enjeux et contexte
- Les différents registres et documents à mettre en place et à faire vivre dans les établissements.

#### Inscriptions :

Pour participer à ce stage vous devez impérativement :

- ⇒ déposer votre demande dans vos établissements avant le 19 février (formulaire sur le site SNEP-Nice, onglet « stage »)
- ⇒ informer le Snep-Nice de votre participation (pierremarcpillot06@gmail)

CM

#### Préparation de la rentrée 2015 - « Le ministère met la charrue avant les bœufs »

Incroyable mais vrai! À la rentrée 2015, le décret du 20 aout 2014 sur la refonte du statut des enseignants du second degré doit être mis en œuvre.

Malheureusement, il existe un aléa de taille : le décret indemnitaire régissant la rémunération des « Missions Particulières » (coordination de discipline, inter discipline, coordination EPS, référant TICE ou décrochage...) ainsi que sa circulaire d'application n'existent pas encore!! Ces Missions Particulière (M.P.) seront payées en unité d'IMP (indemnité pour mission particulière).

Pour le SNEP, il semble illogique de voter une répartition de ces IMP sans savoir ce que le futur texte nous réserve réellement et ce que l'on pourra réellement faire de ces moyens. Nous vous invitons donc à demander un report de vote à ce sujet en CA. Dans tous les cas, il faut s'assurer que le nombre d'IMP correspondra fidèlement au nombre d'heures affectées habituellement à la coordination EPS.

Quoiqu'il arrive, la rentrée s'annonce difficile. En effet, la structure (nombre de classes) a été calculée, dans la majorité des établissements, sur la base de 29 élèves par classe au lieu des 28 habituels. En conséquence, nombre de DGH sont défavorables voir très défavorables. De nombreux postes pourraient être menacés, les compléments de service pourraient être multipliés. Les chefs d'établissements risquent de mettre la pression pour que vous acceptiez des heures supplémentaires en nombre. Nous vous invitons à la vigilance et à la résistance et nous restons à votre disposition si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Nous vous demandons aussi de nous informer des BMP de 7 heures et plus qui pourraient être créés sans forfait A.S afin que nous puissions intervenir pour la création de ces forfaits.

## Les qualifications au sein du ministère en charge des sports :

sportif.

La « référence » précédente datait du début des années 1970 avec les Brevets d'Etat d'Educateurs Sportifs (BEES) à 3 A cette période, le marché de l'emploi attendait avant tout des techniciens. Les BEES représentaient donc le des postes d'entraineurs, de managers, de directeurs technique.

L'avènement de la société de loisir, du sport marchand, associatif et une forme de crise du bénévolat ainsi que des aides diverses, ont amené une profonde mutation dans les besoins en compétence des éducateurs sportifs.

qualifications STAPS, est désormais la suivante :

- BPJEPS: Le brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport est Reconnu de niveau 4 dans la grille
- CEREQ (niveau bac); il a pour vocation l'animation, l'initiation jusqu'à un premier niveau de compétition. Il est composé de 10 Unités de compétences.
- DEJEPS : Le diplôme d'Etat de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport est reconnu de niveau 3 dans la grille CEREQ (niveau Bac +2), il a pour vocation l'entraînement.
- DESJEPS : Le diplôme d'Etat Supérieur de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport est reconnu de niveau 2 dans la grille CEREQ (niveau Bac +3), il a pour vocation l'entraînement du haut niveau et la formation de cadres voire l'expertise.

Hormis pour quelques activités classées par le Ministère

Au début des années 2000, ce sont mises en place des en environnement spécifique, n'importe quel organisme de tables rondes emploi-métier pour redéfinir les bases des formation (du secteur privé) peut prétendre à la mise en place de compétences attendues sur le marché du travail de l'emploi session. La formation des éducateurs sportifs est ainsi devenue un produit commercial ... banal! Sur le « marché » se côtoient ainsi en toute concurrence (!) des établissements publics (CREPS), des entreprises commerciales, des comités, ligues et fédérations sportives!

A noter que l'offre de formation est complétée par des savoir technique, condition sine qua non d'accès à l'emploi sur CQP (Certificat de qualification Professionnelle) mis en place par les branches professionnelles.

Autant dire que la lisibilité des qualifications des loisirs sportifs, de l'ouverture des formes de pratique et de la professionnelles délivrées en France est loin d'être clair pour les palette des publics, amplifié par une mutation du modèle élus des collectivités, mais aussi ceux du champ sportif. Quant aux jeunes qui souhaitent s'orienter vers la filière sportive, cette complexité qui brouille les pistes de l'accès aux bons interlocuteurs et qui fait la part belle aux bons communicants ne La filière des diplômes sportifs, or champs des permet pas de tirer vers le haut la qualité de l'encadrement sportif de demain.

> De laisser ces dérives perdurer, c'est peut-être faire le mauvais pari sur l'avenir : un défaut de formation, c'est moins de compétences pour faire progresser les pratiquants et c'est surtout moins de savoirs pour gérer la complexité du vivre ensemble, objectif ô combien louable en ce (triste) début d'année 2015...

#### Le CREPS PACA organise 2 journées d'information sur les cursus:

- Le 10 février 2015 de 10 à 16h00 sur le site de Boulouris
- Le 11 avril 2015 de 10h00 à 15h00 sur le site d'Antibes

S. REMILLIEUX Professeur de sport CREPS d'Antibes

## Rencontre avec le nouveau DASEN, Monsieur Michel-Jean Floc'h

Le DASEN était accompagné de ses conseillers techniques demandé que les moyens par établissements soient affichés et degré (Cathy Bonnet) et pour l'UNSS (Manu Dureuil).

Le SNEP était représenté par les deux S2 du 06 (Colas Mouton et PierreMarc Pillot) et le secrétariat académique (Cathy Boissin, Carline Héraud et Florent Pons).

coordination EPS qui a fait très souvent l'actualité et généré des tensions avec l'ancien DASEN, Monsieur Jourdan. Même si la donne va un peu changer avec le nouveau décret et le passage charge de travail inhérente à cette mission et la juste reconnaissance de cette tâche. Le DASEN s'est dit en accord avec notre analyse et reconnaît le travail accompli par nos collègues coordonnateurs EPS ; pour autant il ne veut pas régulariser les retards dus à plusieurs collègues lésés et il se dit en attente du nouveau décret pour se positionner.

Lors de l'étude des points suivants, sur les Sections nationale). Sportives et les SPEA, Monsieur Floc'h, s'est retranché derrière sa hiérarchie et l'autonomie des établissements pour ne pas prendre position. En ce qui concerne les SS, nous avons

pour le 1er degré (Gilbert Orsi et Anne Chiardola), pour le 2d fléchés en CTSD, que ce soit des moyens en HSE ou en Indemnitaire.

Rythmes scolaires: la question des rythmes scolaires pose des problèmes de fond mais aussi de forme dans sa mise en œuvre. Les conséquences sur l'enseignement de l'EPS sont En premier lieu nous avons abordé la question de la réelles. Le Snep a demandé, en tant que syndicat de la FSU, d'être associé au groupe de pilotage.

UNSS : Nous avons redit les gros problèmes rencontrés chaque année par les BMP et les TZR pour avoir le forfait AS au système indemnitaire pour ses missions, nous avons tenu à dans leurs services, et le problème de quelques chefs revendiquer pour tous les collègues la prise en compte de la d'établissements qui tentent de se désengager de la présidence de l'AS : Monsieur Floc'h s'engage à ce que les CE prévoient le forfait pour tous les supports. Nous avons réitéré notre demande que les moyens attribués à la coordination des districts UNSS apparaissent clairement et officiellement sur les documents des différentes commissions (CTSD comité technique spécial départemental, CDEN conseil départemental de l'éducation

CB

#### Connaissez-vous la revue Contre Pied?



Espace de dialogue dans lequel des professeurs d'EPS dressent des regards singuliers sur leur pratiques des APSA (Fb, Hb, cirque, course) ou à travers des thèmes plus transversaux (mixité, performance).

Cette revue promeut le débat à travers des controverses.

Pour une somme minimum de 10€, prix de l'adhésion à l'association « EPS et Société », vous pourrez si vous le souhaitez participer au débat et susciter la polémique en proposant vos expériences pédagogiques.

FP+PMP

~ ~ ^	•	SYNDICALISATION 2014-2015											Ħ	Vous I	- i - j	diries.	d'un a	- Krist at	imalt i	fool (	ð	
Snep	T.E		SN	EP - 76	RUE	AUX 750	$\overline{}$	Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation														
IDENTITE sexe	F	м		te de	$\overline{}$	- 1	1	/19	ETABLISSEMENT D'AFFECTATION OU ZONE DE REMPLACEMENT													
nom	n naissance								code (	établiss	sement	П	Г	1		DE RL			Ϊ	$\Box$	$\top$	_
nom de JF	<b>1</b> '	nom		—	Ц			_					Ь	_	_							
prénom	<b>1</b> '	vole											—	—	_							
ADRESSE auditaire								<b>{</b> '	code postal et localité											_	_	
voie	1 '		- 1	I			SIT	ПΔТ	TION /	ADMIN	STRA	TIVE										
complément d'adresse	—	—	—	—	—				Groupe	LON ou pour les raités	7	Z	R	_		FORE	<u> </u>	CONGES - Form.		П	DISP	0
code postal et localité								1 /	<mark>-,</mark>		<u> </u>	SIT	T. PAF	RTICULIE	RE		CPA:	504			00%	_
@dresse mèl				<u>!t</u>			PROF de SP. STAGIAIRE PROF					REGE GLAIRE				<u> </u>						
🕿 fixe :	1				ble pour recevoir le bulletin					_												
ENVOI du BULLETIN		_		e établis	_			•	informatio	one dans de	des fichiers	les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces s et des traitements informatieles dans les conditions fixées par les articles 26 et 27										
adresse personnelle		_	de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocatie par moi-même dans les mêmes conditions que le d'accès en m'adressant au : SNEP - Service informatique, 76 rue des Rondesux 750:20 PARIS																			
Je ne souhalte pas recevoir le l'adresse électronique ci-dess		- 1	date													$\neg$						
Je ne souhalte pas recevoir le parution à l'adresse électroniq	ue ci-dear	sus, pour le	e télécher	ger sur le r	alte du SN	EP.	de leur	ľ	signatu	ıre		_										$\Box$
COTISATI	201	4-21	015	H	4	., 64	e	DRII	PR	-	SIO	,,,	T.T	-								
<ul> <li>Collègue exerçant en DOM,</li> </ul>	TOM,ET	RANGE	R : se rej	porter à l	la grille r	spécifiqu	J0					П	P	PROF EPS	,	PROF	Hors CL	Prof 6	itagiaire		_	
Catég/Eohelon	1	2	3	4	5	_	_	_		10	11	П		AGREGE	$\Box$		Hors CL	_	MISSIBLE	AGI	iR Stag	inire
Prof : EPS - Sport & Agri- ENS		ext	137€	-		_		178€	190 €	205€	220€	П	乚	CE	$\blacksquare$		fors CL de sport	_	вазо Ех.	Ļ		-
Prof : Hors Classe	166 €	188 €	_						پيا	ہے	پيا	H	_	OF de Spo CEA Agr	_		Ge upon Classe	C	TPS		Stacial	_
Bi-admissible	Stag /	AGREG	141 €						205 €	221 €		H	_		-	- CONTR	MOTUEL	T	-CDI	Tw	ACATA	
Agrégé - CTPS		exet		174 €				229€	246 €	262 €	275€	П	_	ETRATE	_	COM	ACTOR		-Cu	***	Ch	A.
Agrégé Hors Classe	220€	_							161 €	171 €	181 €	П	_				Cont			_	_	-
AE-CE-PEGC CE-PEGC Hors Classe	-	114 €	121 €		132 €			153 €	161 €	171 €	181 €	H	F		T	-	Com	F-6	Groupe	_	Cotinati	
CE-PEGC Classe Ex.	205€	222€					$\vdash$	┤	<del></del>	-	<del></del>	H		pansion	1	Infé	irleur à 1	9000€	1	₩	47 €	
MA et CDI	101 €	_				-	145€					H		2	ı		1001€ et		2	<u> </u>	84 €	_
	AT	JTR	ES	SIT	UA							H		e B	ı	entre	1301€ et	1550€	3	匸	79 €	
<ul> <li>Prof EPS stagisires - Prof de 8</li> <li>Vacataire 42 € - Contractuel 4</li> </ul>		giaires à l						egiaires so ntal - Dispo			110€			du trabement ou de la mensuelle	ŀ		1551€ et		4 5	$\vdash$	90 €	_
Tps partiels : selon échelon et		de servior										H		med u	ı		2051€ et		6	₩	1134	_
<ul> <li>CPA nouvelle formule : 50%,</li> </ul>											`!	H		2	1		2301€ et		7	₩	129	_
				NT BULL					_	_		H		iii	I		2501€ et		8	匸	143 (	_
Non Stulaire non réen	nployé 3f	æ			<b>•</b> •	itudient (f	fournir ur	n justificati	an 30€		,	H		Montant	ŀ		2701€ et		9	二	155 (	_
	—	—	—			arate	-1-1	PAYE			4	supe				érieur à 2	9004	10	느	163 (	=	
Par chéque(s) en une ou	nhyek	euro foi	to A Fo				DE	ATE	KIMA		Dre de c				vin	ouen 5	1-	Г	$\neg$			
	_						_	_	_				Ė	_					_	=	_	=
Par prélévement(s) en un		dusteu	ra fola	. Remp	Alssez	le mar			_	_	pre de b				•							
1er mois de prélévement	4						Les pr	éléveme	ents se	font le	6 de oh	aq	que n	nois ju	squ'	au 6 Ju	ilin	_				
ATTENTION LE PRELE	EVEME	NT EST	RECO	ADUIT A	MOTUL	ATIQUE	MENT	CHAQU	E ANNE	Æ. VOU	J8 DEVE	z	NOU	JS INFO	DRM	IER DE	CHAN	GEMEN	ITS EVE	ENTU	EL8	
PRELEVEMENT « En sign MANDAT instructio	nent ce for	mulaire de I	mendat, v	ous autori	nez (A) Si	IEP & env	oyer des ir	netructions	à votre be	nque pour	r dëbiter vo		comp	in, et (11) v	ratre t	banque à	débiter vo	stre compt	e conform	ément e	MEX	_
CEDA -dara let	néficiez du e 6 semain	u droit d'être ines suivant	e rembours t la date de	eë par vote e dëbit de v	re banque s votre comp	seion les o pte pour un	conditions n préléven	décrites da ment autoria	ana la conv né,	vention que	e your ever	a p	pannée								de:	
langto warm Poyenanto Aven & Vos des Taxon classifica menara perm	alta concer	plus tard da emant le prés	eest mand	lat sont ex	pliquie de	ns un doc	ument que	A. • vous pour	vez obteni	rauprès d	e votre bar	nqu	••	P	ou	r le o	comp	te du				
Nom												l		S	ME	ъ						
Prenom	_											SNEP 76, rue des Rondeaux										
Adresse												75020 PARIS										
Compl. Adresse Code Postal - Ville											$\equiv$			R	-F	Col	tisatio	-n S	чер			
Pays		—					_				$\overline{}$			_	e		Isau	DII 3	NE.			
Code IBAN															å:			le :				i
Code BIC														!	Sign	ature					- 1	i
Paiement : Remor			MEJ	RCI D	E JO	INDI	RE UI	N RIB		_	_	•										i
NE RIEN INSCRIRE CI-D	ESSOUS	<del>-</del>			_							1										i
	4	,	4 -	1 7	4 '	1 ,	• ,	4 7	4 -	4 7	4 ,	4		- 1							. ,	4



